



ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU 30 JUIN 2015

Présents :

Monsieur TERLAT Yves
Madame MOREN Michèle
Monsieur DANCOISNE Albert
Monsieur CHATELAIN Lucien
Madame BEAUCOURT Astrid
Madame DELANNOY Nathalie
Madame CHRISTMANN Chantal
Monsieur MATTEI Daniel
Monsieur GAPENNE Marcel
Madame CROMBEZ Nadia
Madame PARISOT Michèle
Madame SOWINSKI Yvelise
Monsieur VANDENBORREN Claude
Madame DEMEYERE Martine
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur LEGRIN Alain
Monsieur BRULIN Frédéric
Monsieur FROISSART Pascal
Madame WATTIEZ Laurence
Madame SWINIARSKI Andrée
Monsieur KUSNIREK David
Monsieur BIDAULT Bernard
Monsieur SEWERYN Philippe

Excusés :

Madame DUPAYAGE Angèle
(pouvoir à Madame MOREN)
Monsieur DEDOURGE Tony
(pouvoir à Madame DELANNOY)
Madame TANTART Valérie
(pouvoir à Monsieur SEWERYN)
Monsieur LELEUX Pascal
(pouvoir à Madame SWINIARSKI)



Monsieur le Maire a fait le point sur le conseil de la CALL. Il a notamment déploré la fermeture au 31 Décembre prochain des centres CIPALL. « Que pèsent donc les 650 000€ face aux sommes mises en jeu pour la rénovation du stade Bollaert-Delelis ou pour d'autres projets ? L'action des pompiers communaux ne se résume pas uniquement aux nids de guêpes. La promesse d'une intégration au SDIS ne satisfait pas ces volontaires qui ont vu leurs capacités à s'engager directement impactées. Ce sont 100 ans d'engagement qui vont ainsi disparaître ! ». Toujours à la CALL, Les travaux d'assainissement pour la rue Mattéi et la route de Lille, qui avaient été supprimés du budget 2015, n'ont pas été réintroduits lors d'un budget rectificatif. Les riverains, et Maisons et Cités pour son projet de transformation du secteur de l'IDEAL, devront attendre !

Au niveau communal, le dossier Accessibilité avance à grands pas. Les professionnels préparent l'évaluation financière et les propositions d'amélioration de l'accessibilité. Grâce aux Annaysiens membres d'associations du domaine du Handicap, des outils de prise en compte du handicap cognitif ou comportemental et une sensibilisation du personnel accueillant ont été impulsés.

L'Oasis a réouvert ses portes le 21 Juin dernier. C'est Monsieur Eric Nicas qui a repris la gérance de ce lieu avec un loyer à 1100€ et un pas de porte contractualisé à 40 000€. Des travaux (mise

en conformité, réparation appareils de cuisine, alimentation gaz de ville, remise en état du logement, etc...) ont été réalisés très majoritairement en régie. C'est un effort conséquent pour notre ville mais qui se compensera avec le temps et les Annaysiens retrouveront un lieu convivial et de détente familiale. Sur ce site, le City Stade déménage de l'autre côté de l'étang principal pour la tranquillité des familles et des enfants. Le City Stade rejoint l'espace où existent déjà le basket et le terrain de football.

Monsieur le Maire s'est ensuite réjoui du succès rencontré par les différentes fêtes des écoles et la fête de la Musique, qui fût un moment remarquable de rassemblement convivial et festif.

L'année scolaire presque terminée, quelques enseignements de la première année des TAP ont été tirés : l'organisation des TAP par après-midi est satisfaisante, la participation y est importante à Wantiez notamment, les tout petits sont naturellement moins présents et une augmentation de participation doit être visée pour l'école Péri/Curie, les propositions pédagogiques sont remarquables et appréciées. Les TAP resteront gratuits l'année prochaine.

Il a également évoqué **le temps fort de la rentrée, le forum sport / santé qui se déroulera le 5 Septembre prochain.** Ce forum est une journée phare du projet SANTE qui a reçu un soutien financier de l'ARS et nombreux partenaires, associations sportives annaysiennes, institutions,

professionnels se sont mobilisés à nos côtés. **Constance Wattiez, Aïssa Hebil et Angéline Liénard**, tous trois médaillés nationaux, avec **Kylian**, seront les ambassadeurs de cette fête. Kylian est un jeune annaysien qui doit subir une intervention chirurgicale coûteuse à l'étranger pour acquérir davantage de motricité. La

famille, sous couvert de l'association « Un Sourire pour l'espoir », mobilise pour la réaliser. C'est pour nous tous une forme de soutien pour faire reculer le handicap.

Bonnes vacances et bon 14 juillet à tous

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les associations annaysiennes ayant complété leurs demandes de subventions se sont vu attribuer les subventions correspondantes (Les Amis des Oiseaux : 250€, Anciens Combattants : 160€, AYAMA : 500€, Cercle Laique Mixte : 250€, Comité du Souvenir Français : 200€, Comité socio culturel et éducatif : 250€, Cyclo Club Annaysien : 800€, Ecole de Musique : 11 000€, Harmonie La Renaissance : 4500€, Médaillés du Travail : 390€, Mémoire et racines : 230€, La Fraternelle : 153€, Annay Disc Golf Club : 230€, Boxing Club Ring Annay : 230€, Les Jardins d'Annay : 200€, La Compagnie de l'Artois : 1500€, APE école du Centre : 250€, Coopérative scolaire Pantigny : 337.50€, Coopérative scolaire Péri Curie : 350€, Péri Curie livres de prix : 223€, Péri Curie RASÉD : 160€, Coopérative scolaire Wantiez : 478€, Wantiez livres de prix : 478€). Certaines associations ont encore des compléments à apporter (Club Féminin : 306€, Club de l'Amitié : 260€, Ecole de Danse : 840€, Paint Club Annaysien : 250€). Sous réserve de la complétude de leurs dossiers, les subventions leur seront versées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : M.M DANCOISNE, WATTIEZ, BRULIN ET SEWERYN

2. DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Dans le cadre de l'instruction M14, il apparaît que le déficit d'investissement à reporter au budget primitif de l'année 2015 s'établit à 48 011,91 €. Or, le déficit reporté au budget primitif de 2015 a été de 11 747,00 €. Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de régulariser cette différence de 36 265.39 € en procédant aux transferts de crédits détaillés ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES

Article 001 : + 36 265,39 € Opération 23 (divers) article 2188 (autres immobilisations corporelles) : + 3 734,61 €

RECETTES

024 : Cession d'immobilisations (Oasis) + 40 000, 00 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. MODALITÉ D'APPLICATION DE LA TAXE LOCALE POUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer la taxe locale sur la publicité selon les modalités et les tarifs maximaux par m², par an et par face fixés par les textes législatifs en vigueur. La Commune d'Annay dont la population est de 4 432 habitants, fait partie d'un EPCI de 50 000 habitants et plus. En conséquence, elle peut appliquer un tarif de base de 20,50 € par m² en 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CONVENTION AVEC LE S.I.A.M.B POUR LA MISE À DISPOSITION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'URBANISME

La loi ALUR (pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové) du 24 mars 2014, a mis fin à la possibilité pour les communes de disposer des services de l'état pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme à compter du 1er juillet 2015. Toutefois, l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme autorise les communes membres à transférer à leur EPCI l'instruction des actes prévus au Code de l'Urbanisme qui sont délivrés par les maires au nom de leur commune.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres ayant participé au vote décide de confier l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme au Syndicat Intercommunal des communes d'Avion-Méricourt-Billy-Montigny à compter du 1er juillet 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui fixe les modalités de création et de fonctionnement de ce service commun en matière d'urbanisme. Précise que le S.I.A.M.B facturera à la commune le coût lié à l'instruction des actes selon un forfait à l'acte. Au vu des actes instruits pour la commune lors des trois dernières années, le coût pour la Commune devrait avoisiner 8 900,00 €

ABSTENTIONS : M.M. KUSNIREK- SEWERYN- SWINIARSKI- BIDAULT-LELEUX-TANTART

5. FONDS DE PARTICIPATION AUX HABITANTS

Compte tenu des différents projets déposés pour 2015 sur la commune, et pour ne pas mettre en difficulté les associations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le montant de la participation communale à 2615 € alors que la Région a annoncé diminué la sienne à 5000€. Il est décidé à l'unanimité de prendre acte de la participation de la Région Nord-Pas-de-Calais à hauteur de 66% au lieu des 70% habituels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RECRUTEMENT DE PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DES « JOBS D'ÉTÉ »

Le Conseil Municipal avait délibéré le 14 avril dernier pour autoriser le recrutement de 30 jeunes annaysiens dans le cadre des « Jobs d'été ». Au vu du nombre des candidatures déposées, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter deux jeunes supplémentaires dans le cadre des « jobs d'été » selon les conditions définies lors de la précédente délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DEMANDE DE PROROGATION DU DÉLAI DE DÉPÔT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP) ET DU PAVE

Considérant le calendrier du travail de diagnostic et les arbitrages nécessaires d'affectation des locaux, considérant la configuration des bâtiments et des voiries de la Commune qui nécessite un travail considérable, considérant l'absence de démarche entreprise en la matière sur la Commune depuis la loi de 2005, considérant la date tardive de promulgation du décret (publié le 6 novembre 2014) et les contraintes administratives de délai, le Conseil Municipal, à l'unanimité se prononce favorablement sur le dépôt d'une demande de prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée et du PAVE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. CRÉATION DE LA COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE D'ACCESSIBILITÉ

Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de créer sur la Commune une Commission Communale d'Accessibilité consultative et de nommer en qualité de membre les personnes qualifiées extérieures suivantes : Madame Jacqueline CHAZAL (bénévole APEI de Lens), Monsieur Michel CHAZAL (Administrateur APEI de Lens), Madame Jocelyne DEMAREY (Vice-présidente Aide aux chômeurs-Administratrice CCAS), Monsieur Bertrand DRUON (Président de la FNATH, Section de Vendin et Environs), Madame Armelle FREMAUX (retraîtée de l'APEI), Monsieur Claude HAZARD (Inspecteur Général de l'Education Nationale, Administrateur APEI), Madame Arlette SOLTYS (Secrétaire de la FNATH, Administratrice CCAS), Mme Séverine UTECHT (bénévole « Voisineurs »). Celle-ci pourra s'élargir à quelques citoyens en situation de handicap et des responsables privés d'Etablissement recevant du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION APEI DE LENS DE LENS ET ENVIRONS

Dans le cadre de la démarche entreprise par la Municipalité en matière de handicap, Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil Municipal, par délibération votée à l'unanimité, à signer une convention avec l'association APEI de Lens et Environs dans le but d'obtenir une sensibilisation gratuite à destination des agents communaux qui portera sur l'accueil des personnes en situation de handicap (Symbole S3A).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RESPONSABLE DE RÉSEAU D'ASSISTANTES MATERNELLES

Dans le cadre du projet d'ouverture prochaine d'un Réseau d'Assistants Maternelle, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer à compter du 1er juillet 2015 un poste de coordinateur de Réseau d'Assistante Maternelle sur une durée de 17 heures trente hebdomadaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CRÉATION DE POSTES

Considérant les besoins du service et dans la perspective des titularisations futures de personnel municipal, il est décidé à l'unanimité d'ouvrir au recrutement à compter du 1er juillet 2015 les postes: 1 poste de rédacteur territorial au sein des services administratifs, 1 poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe en charge de la paye et du personnel, 1 poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe en charge de la communication, 17 postes d'adjoints techniques territoriaux de 2ème classe dans les services « Entretien et Restauration » à temps complet et à temps non complet, 10 postes d'adjoints d'animation territoriaux 2ème classe affectés au service « Accueil de loisirs et TAP ». Ces créations de postes ne modifient pas le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal réuni le 14 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. FORMATION BAFA - PRISE EN CHARGE DES COÛTS LIÉS À LA FORMATION DE BASE

Considérant la difficulté de recruter des animateurs diplômés dans le cadre des différents accueils de loisirs, il est décidé une prise en charge du stage BAFA de base à destination des jeunes de moins de 26 ans. Le remboursement des frais liés à la formation interviendra en trois fois au gré des différents contrats de travail effectués par les jeunes dans le cadre des accueils de loisirs organisés par la Commune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION AYAMA

Deux jeunes sportifs de l'association AYAMA ont participé aux championnats de France de Yosekan Budo à Chevigny Saint Sauveur les 04 et 05 avril 2015. Il est décidé à l'unanimité des membres ayant pris part au vote (Mme Wattiez s'est abstenue) d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400,00 € pour couvrir les frais supportés par le Club à cette occasion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. SUBVENTION À L'APEI DE LENS ET ENVIRONS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder pour l'année 2015 une subvention de 100.00 € à l'association APEI de Lens et environs qui assure l'accueil, l'accompagnement, la prise en charge médico-éducative de personnes porteuses d'un handicap mental dans les établissements de la Région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. MOTION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ECOLE PUBLIQUE ET RÉPUBLICAINE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS DE LA VIE ACTIVE

Par une décision unilatérale, l'Inspecteur d'académie du Pas-de-Calais a décidé la suppression de postes d'enseignants et de directeur, au sein des Instituts Médico-Educatifs de LA VIE ACTIVE à compter de la rentrée de septembre 2015. Ces mesures étant inacceptables, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres ayant pris part au vote (Mr SEWERYN s'étant abstenu), exige le retrait des mesures de suppression de postes « Education Nationale » au sein des établissements de LA VIE ACTIVE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A l'issue de cette réunion, le Conseil Municipal a observé une minute de silence en hommage aux dernières victimes du terrorisme dans le monde.

L'équipe de l'Union Annaysienne, respectueuse de la démocratie, a tenu à réunir toutes les commissions avant le conseil municipal. Nous avons exposé les projets, tenu compte des arguments de chacun afin de préparer les 6 prochains mois de travail dans notre commune.

Un retard conséquent des travaux d'accessibilité datant d'une dizaine d'années a été constaté à notre arrivée.

Ce retard contraire aux échéances de la loi concerne la question de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments et espaces publics, la réalisation d'un agenda programmé devant être effective pour septembre 2015. Un groupe de travail a été créé afin de travailler en urgence sur ce dossier. Ce qui inquiète, c'est surtout le montant des travaux à réaliser !

Les travaux que nous avons programmés pour le deuxième semestre de cette année :

- La réfection complète des enrobés de la rue du 8 mai,
- La réalisation de 5 quais de bus avec accès pour les personnes à mobilité réduite sur la rue Kléber Rolle, Joseph Mattei et le long de la route de Harnes.
- La remise en place des classes transplantées et l'organisation du départ de 75 de nos écoliers qui retrouveront le site de la Petite Pierre en Alsace bien connu des anciens élèves de notre commune.
- L'installation de 6 TBI aux écoles pour poursuivre les achats de 2014 ; les deux tiers des classes seront ainsi équipés de ce matériel moderne et attractif
- La titularisation des personnels du service d'entretien/restauration et du service des animateurs
- La réalisation d'un chemin goudronné sur la première partie du cimetière pour faciliter l'accès aux personnes Âgées ou à mobilité réduite avec un accès à l'eau courante pour éviter de trop longs transports.
- La mise en service du véhicule pour les personnes à mobilité réduite.
- Une journée de sensibilisation à la santé et aux sports ce 5 septembre sur la place de la mairie.
- En concertation avec les riverains de rue Kleber Rolle, 3 barrières de sécurité d'accès aux étangs seront installées et fermées la nuit. Nous allons également démarrer la 2ème phase de l'empierrement des accès aux espaces verts du marais afin d'en améliorer la sécurité des promeneurs.
- Cité du Maréchal Leclercq, création de 2 terrains de boules sur la place Royat.

La ville s'anime, elle bouge et vous êtes de plus en plus nombreux à exprimer votre satisfaction. Cela nous encourage à ne pas répondre à ceux qui n'existent qu'en créant des "guéguerres" inutiles.

Des points noirs perdurent cependant, la tranquillité publique, la régularité de l'entretien des voiries, le désherbage des trottoirs, la réponse à toutes vos sollicitations quotidiennes, comme d'une meilleure propreté des rues (détritus, coupons de jeux de loterie, crotte de chiens...) Le service technique est fortement mis à contribution sur ces points, et il est difficile de rattraper les retards dans la réalisation de ces entretiens. Nous travaillons au renforcement et à la réorganisation de ce service tant au moyen matériel et humain. Il faut malgré tout rappeler que bien des travaux seraient allégés par un meilleur respect de chacun et des gestes quotidiens responsables.

Nous vous souhaitons de profiter pleinement de cette période estivale et vous souhaitons de bonnes vacances.

Vos élu(e)s de l'Union Annaysienne:

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandenborren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demeyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.

Pour une mutualisation des moyens

Être un(e) élu(e) municipal(e), c'est d'abord défendre des choix pour la collectivité, assumer des responsabilités communales et être une force de propositions capable de porter collectivement des projets pour une ville.

Aussi, face à la baisse des dotations de l'Etat, aux budgets des collectivités territoriales qui fondent à vue d'oeil et alors que certains osent encore promettre des projets pharaoniques sans lever les impôts locaux, nous appelons de nouveau à la plus grande vigilance et réaffirmons notre souhait que la nouvelle majorité s'engage dans un vaste plan – avec et entre les communes voisines – de partage des charges et de mutualisation des moyens et des services, de centralisation des achats et de mise en commun des équipements (sportifs, culturels...) et matériels (entretien des voiries, des espaces verts, maintenance de l'éclairage public...).

Pour s'en convaincre, il suffit par exemple de regarder le projet de la "chaîne des parcs", pour comprendre la volonté des communes d'Avion, Courrières, Fouquières-lez-Lens, Harnes, Lens, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle et Noyelles-sous-Lens. Un projet ambitieux qui porte sur la création d'un réseau de parcs de nature, de sports et de loisirs.

A quand une volonté de mutualisation des moyens et un partage des charges à Annay ?.

Andrée SWINIARSKI, Valérie TANTART, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Philippe SEWERYN et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux de la liste « Rassemblement pour l'avenir ».